

# La Lettre d'Intention

AY Holding  
Monsieur Yves Actis  
344, route de Grenoble  
Rn6-Aéroport de bron  
69800 SAINT PRIEST  
Rcs Lyon 538 019 101

Le 01/03/2019

Objet : Lettre d'Intention

Messieurs,

Pour donner suite à nos différentes conversations, nous vous confirmons notre intérêt à investir dans votre projet, à l'occasion de la prochaine augmentation de capital de la Société France Atelier Rcs Grenoble : 843234428

AY HOLDING, signataire du présent courrier envisage de participer à l'augmentation de capital que vous nous proposez et réaliser un investissement par notre groupe compris entre 450 et 600 000 €.

Plusieurs conditions doivent être préalablement satisfaites :

Communication des comptes sociaux sur les trois derniers exercices clos, ainsi que les comptes rendus des assemblées générales et des réunions du Conseil d'administration ou de Surveillance tenues au cours des deux dernières années

Réalisation par nos soins d'un audit comptable et financier, portant principalement sur les dettes et engagements de la Société France Atelier, ainsi que sur les risques ayant fait l'objet d'une provision

Présentation d'une analyse récente (moins de 6 mois) de la position « propriété intellectuelle » de vos projets (état des procédures des brevets en examen, liberté d'exploitation, brevets potentiellement concurrents ou antagonistes)

Communication des contrats en cours, en particulier partenariats ou collaborations scientifiques, information écrite sur les contrats en cours de négociation

Présentation d'un Plan d'Action Commercial, décrivant les objectifs, les actions programmées pour les deux années à venir, et la mise en place de moyens humains et budgétaires adéquats, selon les lignes générales que nous avons discutées et comportant le plan de financement correspondant.

Les modalités de notre investissement seraient les suivantes :

Valeur de la Société France Atelier avant investissement fixée à 12 000 000 €, soit pour 12 000 000 actions existantes une valeur (€) de 1 € par action

Ces actions seront de catégorie AP avec les droits particuliers correspondants

Un avenant au Pacte d'Actionnaires sera signé juste avant la réalisation de l'investissement, comprenant en plus des clauses existantes un engagement clair du management concernant l'application et le financement du Plan d'Action commercial, y compris la nomination d'un Directeur des Opérations, ayant vocation à rejoindre le Directoire

1

# La Lettre d'Intention

Notre groupe pourra nommer un membre du conseil de surveillance de la Société

La société AY HOLDING aura la possibilité de communiquer sur son investissement dans la société France Atelier et de mettre un lien actif de son site web vers celui de la société France Atelier

Nous estimons que cet investissement devrait être réalisé en tout état de cause avant le 30 juin 2019, date au-delà de laquelle la présente lettre d'intention deviendra caduque. Nous attirons votre attention sur la nécessité pour nos souscripteurs que la société AY HOLDING dispose d'un justificatif de son investissement (certificat de dépôt) concernant son investissement au plus tard le 15 juillet 2019.

La présente lettre d'intention a pour objet de résumer notre intention sur le fondement de laquelle notre société propose de réaliser le projet d'investissement en fonds propres dont les lignes sont décrites ci-dessus. Elle ne constitue pas, à ce stade, un engagement ferme et irrévocable de procéder à un investissement et ne doit en aucun cas être considéré comme tel.

Toutes les informations relatives à la présente négociation seront considérées comme strictement confidentielles. L'existence de la présente négociation et toutes les informations recueillies à l'occasion de celle-ci, peu importe leur forme, seront strictement confidentielles. En conséquence, les parties s'interdiront toute divulgation ou diffusion quelconque, en dehors de la communication à faire auprès des dirigeants et conseils pour les seuls besoins de la présente négociation. Les personnes intervenant pour le compte des parties seront tenues à la même obligation de confidentialité que celle ici contractée par les parties.

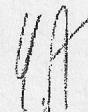
Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations fournies dès lors qu'elles seront de notoriété publique ou qu'il est possible d'en obtenir communication autrement qu'auprès de la société ou des Fondateurs.

La société France Atelier et la société AY HOLDING collaboreront de bonne foi à la préparation et à la négociation du Pacte, de tous contrats et autres documents se rapportant à l'opération, à la réalisation de l'audit et à l'obtention de tous consentements de la part de tiers.

Si l'Augmentation de Capital se réalise, les frais d'expertise, d'audit et de rédaction des actes nécessaires exposés par AY HOLDING en vue de la réalisation de l'Augmentation de Capital seront pris en charge par la Société France Atelier, lesdits frais ayant été engagés dans l'intérêt de la Société France Atelier, jusqu'à concurrence de 2.000 € H.T. (deux mille euros).

Si l'Augmentation de Capital ne se réalisait pas, chacune des parties supporterait les frais exposés par elle, et AY HOLDING supporterait les frais d'audit et relatifs aux conseils qu'elle aura désignés ;

Toutefois, il est entendu que ces frais seraient remboursés par la Société si les audits révélaient que la situation de la Société est différente de celle présentée dans les informations communiquées à la date de signature de cette Lettre ou si l'Augmentation de Capital ne se



## La Lettre d'Intention

réalisait pas dans les conditions prévues dans cette Lettre du fait d'une décision unilatérale et non motivée de la Société France Atelier ou des Fondateurs.

Si l'Augmentation de Capital ne se réalise pas pour quelque raison que ce soit, AY HOLDING sera déchargé de toute obligation à l'égard de la Société France Atelier et ce sans indemnité de quelque nature que ce soit à charge.


Nous vous remercions de nous confirmer votre accord sur le contenu de cette lettre d'intention, en nous retournant un exemplaire du présent courrier, revêtu des signatures des actionnaires de la Société, précédées de la mention « Bon pour accord ».

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'accepter mes plus cordiales salutations.

Pour AY Holding  
Monsieur Yves Actis

Le 01/03/2019

Signature :

  
**AY HOLDING**  
344, route de Grenoble  
RM6 - Aéroport de Bron  
69800 SAINT PRIEST  
TVA intra / FR 16 538 919 101 00013

 3